

4-1-2-6

Barême de valeur des arbres

Article 1 - Objet

Le présent barème a pour objet le calcul de la valeur des arbres supprimés, qui doit correspondre à la valeur des nouvelles plantations. Pour les arbres uniquement, cette valeur est établie sur la base de 4 critères permettant de limiter les erreurs d'appréciation.

Ce barème concerne toutes les communes de la métropole, il n'est pas applicable en Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Article 2 - Évaluation des arbres d'ornement

La valeur des arbres est obtenue par le produit des quatre indices suivants :

2-1 - Indice selon l'espèce et la variété

Cet indice est basé sur le prix de vente moyen au détail de l'espèce et de la variété concernée appliqué par les pépiniéristes des Pays de Loire pour l'année en cours (disponible sur demande auprès des services instructeurs).

La valeur retenue est égale au dixième du prix de vente à l'unité d'un arbre 10/12 (feuillus) ou 150/175 (conifère et cépées).

2-2 - Indice selon la valeur esthétique et l'état sanitaire

La valeur de l'arbre est affectée d'un coefficient variant de 1 à 10 en fonction de la beauté, de la vigueur, de l'état sanitaire et de la situation de l'arbre.

- 10 : sain, vigoureux, solitaire remarquable ;
- 09 : sain, vigoureux, en groupe de 2 à 5 remarquable ;
- 08 : sain, vigoureux, en groupe ou en alignement ;
- 07 : sain, végétation moyenne, solitaire ;
- 06 : sain, végétation moyenne, en groupe de 2 à 5 ;
- 05 : sain, végétation moyenne, en groupe ou en alignement ;
- 04 : peu vigoureux, âgé solitaire ;
- 03 : peu vigoureux, en groupe ou mal formé ;
- 02 : sans vigueur, malade ;
- 01 : sans vigueur.

2-3 - Indice selon la situation

Pour des raisons biologiques, les arbres ont plus de valeur en ville qu'en zone rurale. Le développement se trouve perturbé dans les agglomérations en raison du milieu défavorable.

L'indice est de :

- 10 au centre ville (UMa) ;
- 08 en agglomération (UMb, UMd, US, UE, AU) ;
- 06 en zone rurale (UMe, A et N).

2-4 - Dimension

La dimension des arbres est donnée par leur circonférence du tronc en centimètre à 1 m du sol. Les arbres dont le tronc mesure moins de 30cm à 1 m du sol au moment de l'évaluation ne sont pas concernés par cette mesure. L'indice exprime l'augmentation de la valeur en fonction de l'âge, mais tient compte de la diminution des chances de survie pour les arbres les plus âgés.

Le résultat obtenu par ce système de calcul correspond sensiblement aux frais de remplacement de l'arbre considéré par un arbre identique, pour autant qu'il se trouve dans le commerce, en même grosseur, y compris les frais de transport et de plantation.

Dimension	Indice	Dimension	Indice	Dimension	Indice
30 à 40	1,4	151 à 160	16	341 à 360	28
41 à 50	2	161 à 170	17	361 à 380	29
51 à 60	2,8	171 à 180	18	381 à 400	30
61 à 70	3,8	181 à 190	19	401 à 420	31
71 à 80	5	191 à 200	20	421 à 440	32
81 à 90	6,4	201 à 220	21	441 à 460	33
91 à 100	8	221 à 240	22	461 à 480	34
101 à 110	9,5	241 à 260	23	481 à 500	35
111 à 120	11	261 à 280	24	501 à 600	40
121 à 130	12,5	281 à 300	25	601 à 700	45
131 à 140	14	301 à 320	26	700 et plus	45
141 à 150	15	321 à 340	27		